

**MONTE•CARLO**  
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

**SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER  
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO  
(S.B.M.)**

Société anonyme monégasque au capital de 24 516 661 euros  
Siège social : Monte-Carlo - Place du Casino, Principauté de Monaco  
R.C.S. Monaco 56 S 523  
Siren : 775 751 878

---

**Rapport financier semestriel**  
**Comptes consolidés au 30 septembre 2015**

---

[www.montecarlosbm.com](http://www.montecarlosbm.com)

ISIN : MC0000031187

# SOMMAIRE

Rapport d'activité	3
Comptes consolidés du Groupe	7
Rapport de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes	44
Attestation de la personne responsable	47

## **SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO**

### **RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2015**

- **Chiffre d'affaires de 283,7 millions d'euros contre 313,9 millions d'euros l'exercice précédent :**
  - le chiffre d'affaires jeux est en diminution de 20,6 millions d'euros, conséquence d'un mois d'août particulièrement défavorable aux jeux de table avec une baisse de - 25,3 millions d'euros par rapport à la même période de l'exercice précédent, malgré un niveau de fréquentation équivalent
  - le chiffre d'affaires hôtelier est en recul de 7 %, en raison d'une capacité réduite à l'Hôtel de Paris durant les travaux
  - le chiffre d'affaires locatif progresse de 29 %
  
- **Résultat Opérationnel s'établit à 15,0 millions d'euros contre 39,6 millions d'euros pour le premier semestre 2014/2015**
  
- **Résultat net consolidé s'établit en positif de 17,8 millions d'euros contre 80,8 millions d'euros pour le premier semestre 2014/2015 :**
  - nouvelle amélioration des résultats de Betclic Everest Group qui permet d'enregistrer une quote-part de résultat mis en équivalence de 2,8 millions d'euros sur le semestre, contre 0,9 million d'euros pour le premier semestre de l'an passé
  - le résultat du premier semestre de l'exercice 2014/2015 avait enregistré une plus-value de 38,8 millions d'euros relative aux cessions des dernières actions Wynn Resorts

### **ACTIVITE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE ET FAITS MARQUANTS**

Le Groupe enregistre des résultats semestriels 2015/2016 en recul par rapport au premier semestre de l'exercice passé.

Au titre des six premiers mois de l'exercice 2015/2016, le chiffre d'affaires du Groupe s'établit en effet à 283,7 millions d'euros contre 313,9 millions d'euros précédemment. Cette baisse du chiffre d'affaires concerne le secteur jeux pour 20,6 millions d'euros, avec l'évolution défavorable des jeux de table, ainsi que le secteur hôtelier pour 12,3 millions d'euros, en raison de la réduction de la capacité d'accueil de l'Hôtel de Paris pendant la durée des travaux.

La diminution du chiffre d'affaires engendre une dégradation du résultat opérationnel qui s'établit à 15,0 millions d'euros contre 39,6 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice précédent.

Le Groupe S.B.M. bénéficie néanmoins d'une nouvelle amélioration des résultats de Betclie Everest Group, au travers d'une quote-part de 50% du résultat mis en équivalence, qui est positive de 2,8 millions d'euros au titre des six premiers mois contre 0,9 million d'euros pour la même période de l'exercice passé.

## Secteur jeux

Avec des recettes de 111,1 millions d'euros contre 131,7 millions d'euros l'exercice précédent, le secteur jeux présente une diminution de 16 % de son chiffre d'affaires, avec cependant une évolution différente suivant les segments d'activité.

Le secteur des **jeux de table** enregistre une diminution de 25,5 millions d'euros de son chiffre d'affaires à 52,4 millions d'euros au lieu de 77,9 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2014/2015. Alors qu'à fin juillet dernier, soit après quatre mois d'activité, l'activité observée était globalement conforme aux attentes, le secteur des jeux de table a enregistré un mois d'août particulièrement défavorable en matière d'aléas avec des recettes de 1,7 million d'euros contre 27,0 millions d'euros en août 2014, malgré un niveau de fréquentation équivalent à celui de l'exercice passé. Cette situation, jusqu'alors jamais enregistrée au cours de la période estivale, trouve son origine dans les gains importants réalisés par plusieurs clients de haut niveau fréquentant régulièrement le Casino de Monte-Carlo.

Les recettes des **appareils automatiques** s'inscrivent en augmentation de 6% pour s'établir à 52 millions d'euros au lieu de 49,3 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice précédent. La tendance favorable observée depuis l'ouverture 24h/24 du Casino du Café de Paris en juillet 2014 se confirme, avec une progression également au cours de la période estivale alors que l'été 2014 avait déjà bénéficié de cette ouverture en continu.

Les recettes des **activités annexes** s'établissent à 6,6 millions d'euros pour le semestre écoulé contre 4,5 millions d'euros précédemment, l'activité restauration au sein du Casino étant rattachée au secteur jeux depuis le mois de juin 2014.

## Secteur hôtelier

Le chiffre d'affaires des six premiers mois s'établit à 154,1 millions d'euros contre 166,4 millions d'euros l'exercice précédent, soit une diminution de - 12,3 millions d'euros.

Ce recul est la conséquence de la capacité réduite de l'Hôtel de Paris pendant la durée des travaux, avec environ 40 chambres disponibles contre 182 précédemment. Le chiffre d'affaires de l'établissement est en diminution de 19,9 millions d'euros par rapport à la même période l'exercice précédent.

Cette diminution est néanmoins compensée partiellement par les bonnes performances des autres hôtels du Groupe, qui bénéficient d'un report de la clientèle de l'Hôtel de Paris meilleur que prévu, en particulier à l'Hôtel Hermitage.

La baisse du chiffre d'affaires de 12,3 millions d'euros constatée pour l'ensemble du secteur hôtelier, se décompose par activité comme suit :

- une diminution de 9 % de l'activité **hébergement** avec un léger recul de la recette moyenne chambre mais surtout l'impact du moindre nombre de chambres disponibles,
- une diminution de 10 % des recettes de **restauration**, qui affecte principalement l'Hôtel de Paris du fait de la disparition de plusieurs restaurants pendant les travaux.

## Secteur locatif

Le secteur locatif regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences du Monte-Carlo Bay, du Balmoral et des nouvelles villas du Sporting.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2015/2016 s'établit à 18,0 millions d'euros contre 14,0 millions d'euros l'an passé, soit une croissance de 29 %. Le premier semestre bénéficie en effet de la mise en location progressive des nouvelles villas du Sporting, de l'indexation habituelle des loyers pratiquée chaque année et de la mise en location, en octobre 2014, des boutiques du Jardin des Boulingrins, en remplacement des espaces commerciaux précédemment situés dans le bâtiment du Sporting d'Hiver et dans l'aile Beaux-Arts de l'Hôtel de Paris.

## COMPTES SEMESTRIELS

Avec un **chiffre d'affaires** consolidé de 283,7 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2015/2016, en diminution de 30,2 millions d'euros sur la période, le Groupe génère un résultat opérationnel en recul de 24,6 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Le **résultat opérationnel** consolidé s'établit en effet à 15,0 millions d'euros contre 39,6 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette évolution défavorable concerne le secteur jeux pour 17,1 millions d'euros et le secteur hôtelier à hauteur de 7,0 millions d'euros pour les raisons évoquées ci-avant. Enfin, le résultat opérationnel du secteur locatif progresse de 0,2 million d'euros seulement avec l'augmentation des amortissements.

Le **résultat financier** est positif de 0,3 million d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2015/2016. Le premier semestre de l'exercice passé faisait apparaître un profit de 40,5 millions d'euros en raison de la cession des dernières 400 000 actions Wynn Resorts, Ltd. qui avait généré une plus-value de 38,8 millions d'euros.

La consolidation par **mise en équivalence de Betclik Everest Group**, groupe de jeux en ligne dont la Société des Bains de Mer détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat pour la période considérée, soit une quote-part positive de 2,8 millions d'euros au lieu de 0,9 million d'euros l'an passé du fait notamment de l'amélioration continue de sa performance opérationnelle.

Enfin, le **résultat net consolidé – part du groupe** s'élève à 17,8 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2015/2016 contre 80,8 millions d'euros à fin septembre 2014.

Du fait du recul de ces résultats, la capacité d'autofinancement des six premiers mois de l'exercice 2015/2016 s'établit à 40,6 millions d'euros contre 59,1 millions d'euros pour la même période de l'exercice passé.

Au 30 septembre 2015, la trésorerie nette d'endettement financier du Groupe est positive de 216,7 millions d'euros contre une trésorerie nette positive de 186,2 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2014/2015.

Au cours du semestre, la poursuite du programme d'investissement a représenté un décaissement de 38,4 millions d'euros.

## **PERSPECTIVES – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE SEMESTRE A VENIR**

Le caractère intrinsèquement aléatoire de l'activité des jeux rend difficile l'établissement de prévisions pour la totalité de l'exercice mais le second semestre est habituellement marqué par une diminution du résultat enregistré à fin septembre, du fait de la baisse du chiffre d'affaires une fois la saison estivale passée.

Compte tenu des résultats du premier semestre 2015/2016 et des perturbations attendues de l'exploitation, avec la poursuite des travaux afférents aux deux projets – Hôtel de Paris et complexe immobilier au cœur de Monte-Carlo – le résultat opérationnel du Groupe devrait rester fortement déficitaire pour l'exercice 2015/2016.

## **PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES**

Les informations descriptives des principales transactions entre parties liées sont présentées en note 29 des Notes annexes aux comptes consolidés.

# **Comptes consolidés du Groupe**

**Bilan consolidé au 30 septembre 2015**

**Compte de résultat consolidé**

**Tableau consolidé des flux de trésorerie**

**Tableau de variation des capitaux propres**

**Notes annexes aux comptes consolidés**

# Bilan consolidé au 30 septembre 2015

en milliers d'euros

<b>ACTIF</b>		31 mars 2015	30 septembre 2015
<b>Goodwill</b>	Note 4	<b>32</b>	<b>32</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	Note 4	<b>6 188</b>	<b>6 350</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	Note 5	<b>633 927</b>	<b>647 040</b>
Participations mises en équivalence		72 280	75 193
Autres actifs financiers		32 819	26 878
<b>Actifs financiers non courants</b>	Note 6	<b>105 099</b>	<b>102 071</b>
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>745 246</b>	<b>755 493</b>
Stocks	Note 7	11 597	11 510
Clients	Note 8	44 733	30 259
Autres débiteurs	Note 9	24 458	24 787
Autres actifs financiers	Note 10	11	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 11	186 895	217 180
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>267 694</b>	<b>283 747</b>
Actifs destinés à être cédés	Note 6		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 012 940</b>	<b>1 039 240</b>

en milliers d'euros

<b>PASSIF</b>		31 mars 2015	30 septembre 2015
Capital		24 517	24 517
Primes d'émission		214 650	214 650
Réserves		455 688	465 725
Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers constatée en capitaux propres et à la comptabilisation des écarts actuariels (IAS 19 R)		-24 856	-26 379
Résultat de l'exercice		10 040	17 811
<b>CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>		<b>680 039</b>	<b>696 324</b>
Intérêts minoritaires		321	556
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>680 359</b>	<b>696 879</b>
Emprunts et passifs financiers	Note 12	3 846	4 440
Avantages du personnel	Note 13	44 576	45 787
Provisions	Note 14	2 119	2 022
Autres passifs	Note 15	99 474	108 945
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>830 375</b>	<b>858 074</b>
Fournisseurs	Note 16	31 367	34 005
Autres crédateurs	Note 17	146 853	142 748
Provisions	Note 14	201	237
Passifs financiers	Note 12	4 145	4 177
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>182 566</b>	<b>181 167</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 012 940</b>	<b>1 039 240</b>

# Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros

		Exercice 2014 / 2015	1er Semestre 2014 / 2015	1er Semestre 2015 / 2016
<b>Produits des activités ordinaires</b>	Note 18	<b>452 385</b>	<b>313 893</b>	<b>283 706</b>
Achats consommés		(51 204)	( 32 152)	(30 771)
Autres charges externes		(117 807)	( 70 999)	(73 287)
Impôts, taxes et versements assimilés		(31 827)	( 21 322)	(17 280)
Charges de personnel	Note 19	(222 615)	( 120 616)	(117 154)
Amortissements	Notes 4 & 5	(51 629)	( 24 811)	(26 174)
Autres produits et charges opérationnels	Note 20	(8 819)	( 4 401)	(4 085)
<b>Résultat opérationnel</b>	Note 21	<b>(31 517)</b>	<b>39 592</b>	<b>14 954</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		25	12	348
Coût de l'endettement financier brut		(886)	39	(187)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	Note 22	<b>(860)</b>	<b>51</b>	<b>161</b>
Autres produits et charges financiers	Note 22	42 203	40 428	156
Charges d'impôt	Note 23			
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 6	350	912	2 792
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>		<b>10 175</b>	<b>80 982</b>	<b>18 063</b>
Part des intérêts minoritaires		(136)	( 224)	(252)
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE PART DU GROUPE</b>		<b>10 040</b>	<b>80 758</b>	<b>17 811</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>		<b>18 282 389</b>	<b>18 160 490</b>	<b>24 516 661</b>
<b>Résultat net par action (en euros)</b>		<b>0,55</b>	<b>4,45</b>	<b>0,73</b>
<b>Résultat net dilué par action (en euros)</b>		<b>0,55</b>	<b>4,45</b>	<b>0,73</b>
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>10 175</b>	<b>80 982</b>	<b>18 063</b>
<i>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat:</i>				
- Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)		(6 136)	(3 485)	(1 646)
- Résultat global des sociétés mises en équivalence		(46)		
<i>Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat:</i>				
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)		(40 350)	(40 350)	
- Résultat global des sociétés mises en équivalence		71	(59)	(36)
<b>RESULTAT GLOBAL TOTAL</b>		<b>(36 286)</b>	<b>37 088</b>	<b>16 381</b>
dont résultat global part du groupe		(36 415)	36 864	16 130
dont résultat global part des minoritaires		129	224	251

# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Comptes consolidés-----

en milliers d'euros

		Exercice 2014/2015	1er Semestre 2015/2016
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>			
Résultat net consolidé - part du groupe		10 040	17 811
Part des intérêts minoritaires		136	252
Amortissements		51 629	26 174
Résultat des sociétés mises en équivalence		(350)	(2 792)
Quote part de subvention virée au compte de résultat		(696)	(348)
Variation des provisions		1 530	(495)
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		(1 513)	82
Autres charges et produits calculés		(1 880)	14
Plus et moins values de cession		(37 843)	(123)
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>21 052</b>	<b>40 574</b>
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt		967	(243)
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>22 020</b>	<b>40 331</b>
Impôt versé			
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	Note 28	18 192	21 488
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE</b>		<b>40 212</b>	<b>61 819</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	Notes 4, 5 & 6	(101 893)	(38 441)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	Notes 4, 5 & 6	46 042	211
Incidences des variations de périmètre			
Variation des prêts et avances consentis	Note 6	3 313	5 927
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(52 538)</b>	<b>(32 302)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés		(757)	(19)
Apports des minoritaires et variations de périmètre			
Augmentation de capital		215 632	
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	Note 12	(39 430)	537
Intérêts financiers nets reçus (versés)	Note 22	(967)	243
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>174 477</b>	<b>761</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>162 152</b>	<b>30 278</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>24 733</b>	<b>186 895</b>
Retraitement de juste valeur sur trésorerie		11	2
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>186 895</b>	<b>217 175</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif		186 895	217 180
Banques - Passif			(5)

# Variation des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital	Primes	Eléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
<b>1er avril 2014</b>	<b>18 160</b>	<b>5 374</b>	<b>18 579</b>	<b>456 414</b>	<b>498 528</b>	<b>223</b>	<b>498 751</b>
Dividende distribué				( 727)	( 727)	-30	( 757)
Augmentation de capital	6 357	209 275			215 633		215 633
Autres éléments du résultat global			( 46 454)		( 46 454)	-7	( 46 461)
Résultat de l'exercice				10 040	10 040	136	10 175
Autres variations des sociétés mises en équivalence			3 019		3 019		3 019
<b>31 mars 2015</b>	<b>24 517</b>	<b>214 650</b>	<b>-24 856</b>	<b>465 728</b>	<b>680 039</b>	<b>321</b>	<b>680 359</b>
Dividende distribué				( 3)	( 3)	( 16)	( 19)
Augmentation de capital							
Autres éléments du résultat global			( 1 681)		( 1 681)	( 1)	( 1 682)
Résultat de l'exercice				17 811	17 811	252	18 063
Autres variations des sociétés mises en équivalence			158		158		158
<b>30 septembre 2015</b>	<b>24 517</b>	<b>214 650</b>	<b>( 26 379)</b>	<b>483 536</b>	<b>696 324</b>	<b>556</b>	<b>696 879</b>

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES

La Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco (la « Société ») est une société anonyme de droit monégasque, ayant son siège social Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Constituée le 1<sup>er</sup> avril 1863, la Société a pour principal objet l'exploitation du privilège des jeux qui lui a été consenti par l'Ordonnance Souveraine du 2 avril 1863. Concédié à l'origine pour une période de cinquante années, ce Privilège a été reconduit à plusieurs reprises et sans interruption, la reconduction actuellement en cours venant à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2027, date à laquelle la Société prendrait fin, sauf en cas de nouvelle prorogation.

Le capital social n'a pas évolué au cours du semestre. Le capital social au 30 septembre 2015 de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco est constitué de 24 516 661 actions d'une valeur nominale de € 1 :

- 18 516 661 actions sont cotées sur le marché Euronext Paris, compartiment B (code Euroclear MC0000031187 - BAIN)
- 6 000 000 actions, appartenant à l'Etat monégasque, sont inaliénables en vertu de la loi monégasque n°807 du 23 juin 1966.

L'Etat monégasque détient 59,47 % du capital social au 30 septembre 2015 suite à la cession d'une partie de sa participation au cours du semestre à deux nouveaux actionnaires, le Groupe L.V.M.H (Moët Hennessy - Louis Vuitton) via sa filiale Ufipar détenue à 100% et le Groupe G.E.G. (Galaxy Entertainment Group, Macau). Ces deux nouveaux actionnaires détiennent respectivement 5,004% et 4,997% du capital au 30 septembre 2015.

Droits de vote (article 30 des statuts) :

L'article 30 des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2014 ainsi qu'il suit :

*« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée. »*

*Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales, s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.*

*Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.*

*Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens notamment en transmettant des formulaires de procuration et de vote par correspondance par télétransmission ou par voie électronique avant l'assemblée.*

*La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs est fixée par le Conseil et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ».*

Les comptes semestriels présentés au titre de l'exercice 2015/2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société, à l'occasion de sa réunion du 25 novembre 2015.

### NOTE 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 2.1 - Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société des Bains de Mer et de ses filiales (« le Groupe S.B.M. ») ont été établis conformément aux règles et principes comptables internationaux IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne.

Les nouvelles normes dont l'application est obligatoire au 1<sup>er</sup> avril 2015 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes.

Par ailleurs, le Groupe S.B.M. n'a pas appliqué de normes par anticipation au 30 septembre 2015 et les normes et les incidences des normes non encore adoptées par l'Union Européenne qui pourraient concerner le Groupe S.B.M. sont actuellement en cours d'analyse.

#### ◆ Principes de préparation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

## 2.2 – Méthode de consolidation

### ◆ 2.2.1. Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la Société exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe S.B.M. consolide par mise en équivalence Betclit Everest Group, le contrôle étant conjoint entre les deux partenaires. Les éléments explicatifs de cette participation sont décrits dans les notes 3 et 6.

Les participations répondant au critère de contrôle exclusif, mais dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées. Tel est le cas des sociétés filiales Société des Bains de Mer U.S.A. Incorporated et Monte-Carlo SBM Singapore Pte. Ltd. qui interviennent comme simples bureaux de représentation aux Etats-Unis et à Singapour.

La société Monaco Sports Partenaires, détenue à 40 %, n'est pas consolidée car le Groupe S.B.M. n'y exerce pas d'influence notable.

### ◆ 2.2.2. Sociétés consolidées au 30 septembre 2015

<u>NOM</u>	<u>SIEGE SOCIAL</u>	<u>% D'INTERET</u>	<u>METHODE</u>
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.)	2, Avenue de Monte-Carlo MC 98000 – MONACO	96,00 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S)	Place du Casino MC 98000 – MONACO	99,20 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL)	38, avenue Princesse Grace MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Financière et d'Encaissement (S.F.E)	Place du Casino MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Civile Particulière Soleil du Midi	Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société Civile Immobilière de l'Hermitage	Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix	1, Quai Antoine 1er MC 98000 – MONACO	96,03 %	Intégration globale
S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International.	1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, Luxembourg	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. Betclit Everest Group	5 rue François 1 <sup>er</sup> 75008 PARIS	50,00 %	Mise en équivalence
Société Hotelière du Larvotto (S.H.L.)	8 rue du Gabian BP 139 MC 98007	98,00 %	Intégration globale

### ◆ 2.2.3. Date de clôture

La date de clôture de l'ensemble des filiales est le 31 mars pour l'arrêté annuel et le 30 septembre pour l'arrêté semestriel, à l'exception des sociétés du groupe Betclit Everest Group pour lesquelles l'exercice social correspond à l'année civile. Betclit Everest Group réalise un arrêté au 31 mars ainsi qu'au 30 septembre pour les besoins de la mise en équivalence dans les comptes du Groupe S.B.M.

### ◆ 2.2.4. Estimations de la Direction

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés au bilan et au compte de résultat au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des amortissements et dépréciations, de la valorisation des actifs corporels, incorporels et financiers, des avantages au personnel, des provisions et de certains instruments financiers. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de clôture fait également l'objet d'estimations.

◆ 2.2.5. *Opérations internes*

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe S.B.M. sont éliminés.

Les provisions pour dépréciation se rapportant à des participations ou à des créances détenues sur les sociétés consolidées sont annulées.

◆ 2.2.6. *Conversion des comptes exprimés en devises*

La monnaie de présentation des comptes est l'euro et les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Le Groupe réalise la presque totalité de ses opérations en euros.

## 2.3 - Principes comptables

Afin d'améliorer la lisibilité des états financiers, les principes comptables sont énoncés dans chacune des notes concernées.

## NOTE 3 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### ENTREE DES DEUX NOUVEAUX ACTIONNAIRES LVMH ET GALAXY

Le Gouvernement Princier, actionnaire majoritaire de la Société des Bains de Mer a annoncé le 24 juillet dernier la signature d'accords de cession d'une partie de ses titres, dans des proportions quasi identiques, soit approximativement 10 % du capital de la Société, à deux groupes de dimension internationale :

- le Groupe LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton, leader dans le secteur du luxe ;
- et Galaxy Entertainment Group (G.E.G.) à Macau.

Chacun des actionnaires ayant le droit de proposer à l'Assemblée Générale la nomination d'un administrateur, l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 septembre 2015 a ainsi nommé la société Ufipar SAS (filiale à 100 % du Groupe LVMH Moët Hennessy – Louis Vuitton) ayant pour représentant permanent M. Nicolas Bazire ainsi que M. Michael Mecca (représentant de Galaxy Entertainment Group) en qualité d'Administrateurs. Le Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer bénéficiera de leurs expériences diversifiées. Ils apporteront leurs connaissances et réflexions dans les domaines des jeux et du luxe qui seront très utiles au Groupe.

Cette collaboration aidera le Groupe à mettre en place de nouvelles actions, notamment en vue d'étendre le développement de ses activités vers de nouveaux marchés.

Après le succès de l'augmentation de capital lancée en février dernier, laquelle a permis de lever un montant brut de 219,9 millions d'euros, l'entrée au sein du capital de nouveaux actionnaires reconnus internationalement dans leurs domaines respectifs, conforte le Groupe dans la pertinence de ses choix stratégiques.

### POURSUITE DES TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER AU CŒUR DE MONTE-CARLO

Le Groupe S.B.M. a engagé, au début du mois d'octobre 2014, les travaux de lancement des deux projets immobiliers et d'urbanisme majeurs précédemment évoqués :

- la rénovation de l'Hôtel de Paris, pour un coût de l'ordre de 300 millions d'euros sur la période 2014-2018 incluant le montant estimé des pertes d'exploitation ;
- la transformation du site actuellement occupé par le bâtiment du Sporting d'Hiver, représentant un montant d'investissements compris entre 370 et 390 millions d'euros sur la période 2013-2018.

Avec ces réalisations, le Groupe S.B.M. a pour objectif de générer un résultat opérationnel additionnel annuel, avant amortissements, supérieur à 50 millions d'euros à l'horizon 2019. Ainsi, la réalisation de ces projets permettra à la Société de prendre une nouvelle dimension tant par l'augmentation attendue de ses revenus que par l'accroissement de la taille de son patrimoine.

Le montant total de ces projets reste estimé aujourd'hui entre 600 et 650 millions d'euros hors montant estimé des pertes d'exploitation, pour lesquels près de 145 millions d'euros ont déjà été investis au 30 septembre 2015, dont 25 millions au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2015/2016.

Le financement sera assuré par l'augmentation de capital réalisée au cours de l'exercice 2014/2015, par la mise en place de financements externes d'ici la fin de l'exercice 2015/2016, ainsi que par des cessions de droit au bail. Certaines de ces cessions sont déjà intervenues au 30 septembre 2015, et un montant total de 40,5 millions d'euros a déjà été encaissé, dont 23,6 millions au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2015/2016. Comme décrit en note 15, ce montant comptabilisé en produit constaté d'avance sera repris en résultat de façon linéaire sur la durée des baux à compter de la date de mise en service desdits projets.

### PARTICIPATION DANS BETCLIC EVEREST GROUP

Il est rappelé que le Groupe S.B.M. détient depuis mai 2009 une participation de 50 % dans le capital de Betcliv Everest Group, à parité avec la société Mangas Lov, société contrôlée par M. Stéphane Courbit au travers de Financière Lov.

Betcliv Everest Group (BEG) est composé des entités suivantes :

- les sociétés des sous-ensembles Betcliv et Expekt, détenues en totalité ;
- les sociétés du sous-ensemble Bet-At-Home détenues à 67,56 % ;
- les sociétés du sous-ensemble Everest détenues en totalité.

#### *Financement*

Le montant total des avances en compte courant consenties par le Groupe envers BEG s'élève à 25 420 milliers d'euros au 30 septembre 2015 contre 31 420 milliers d'euros au 31 mars 2015, après le remboursement partiel de l'avance en compte courant pour un montant de 6 millions d'euros.

*Exploitation*

La poursuite des actions engagées par Betclac Everest Group pour rationaliser ses coûts de fonctionnement et le développement des activités de paris sportifs permettent de consolider le résultat issu des opérations. Pour le premier semestre de l'exercice 2015/2016, le résultat opérationnel issu de l'activité courante, avant variation nette des amortissements & provisions est positif de 18,2 millions d'euros au lieu de 15,3 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice précédent. Cette nouvelle amélioration permet d'enregistrer dans les comptes semestriels du Groupe S.B.M. une quote-part de résultat de 2 792 milliers d'euros contre 912 milliers d'euros pour la même période de l'exercice précédent.

## NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

### NOTE 4 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### Principes comptables :

##### ♦ *Ecart d'acquisition - Goodwill*

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets à la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Dans le cas d'une différence négative, celle-ci est portée directement en résultat.

Conformément aux dispositions d'IAS 36, la valeur des goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

##### ♦ *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût historique.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour les immobilisations à durée d'utilité définie :

- logiciels                    amortissement sur 3 à 6 ans
- concessions                durée d'exploitation, complétée par une dépréciation en cas d'évolution défavorable par rapport aux perspectives initiales de rentabilité

Il n'y a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Le tableau de variation des goodwill et immobilisations incorporelles au 30 septembre 2015 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Goodwill	Concessions et droits similaires	Autres	Immobilisations en cours	Total Immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 1er avril 2014	142	29 252	608	706	30 567
Acquisitions		282		280	562
Cessions / sorties d'actifs		-909			-909
Reclassements		337		-345	-8
Entrées de périmètre et autres variations	480		-590		-590
<b>Valeurs brutes au 31 mars 2015</b>	<b>622</b>	<b>28 962</b>	<b>18</b>	<b>641</b>	<b>29 622</b>
Amortissements/dépréciations au 1er avril 2014	110	22 968	518		23 486
Dotations aux amortissements/dépréciations		1 446			1 446
Cessions / sorties d'actifs		-909			-909
Entrées de périmètre et autres variations	480	-90	-500		-590
<b>Amortissements/dépr. au 31 mars 2015</b>	<b>590</b>	<b>23 416</b>	<b>18</b>		<b>23 434</b>
<b>VALEURS NETTES au 31 mars 2015</b>	<b>32</b>	<b>5 546</b>		<b>641</b>	<b>6 188</b>
Valeurs brutes au 1er avril 2015	622	28 962	18	641	29 622
Acquisitions		3		733	736
Cessions / sorties d'actifs		-186			-186
Reclassements		459		-432	27
Entrées de périmètre et autres variations					0
<b>Valeurs brutes au 30 septembre 2015</b>	<b>622</b>	<b>29 238</b>	<b>18</b>	<b>942</b>	<b>30 199</b>
Amortissements/dépréciations au 1er avril 2015	590	23 416	18		23 434
Dotations aux amortissements/dépréciations		601			601
Cessions / sorties d'actifs		-186			-186
Entrées de périmètre et autres variations					
<b>Amortissements/dépr. au 30 septembre 2015</b>	<b>590</b>	<b>23 831</b>	<b>18</b>		<b>23 849</b>
<b>VALEURS NETTES au 30 septembre 2015</b>	<b>32</b>	<b>5 407</b>		<b>942</b>	<b>6 350</b>

Le poste "immobilisations incorporelles" comprend essentiellement :

- l'indemnité d'acquisition des droits aux bénéfices versée à la S.A.M. Loews Hotels Monaco pour 10 671 milliers d'euros, suite à la reprise de la gestion complète de l'établissement du Sun Casino par la Société en juillet 1995. Cette indemnité, qui est comptabilisée sous la rubrique "concessions et droits similaires", a été amortie en totalité sur une période courant jusqu'au 31 mars 2007 ;
- les logiciels et développements informatiques.

## NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables :

### ◆ *Valeur brute*

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient hors les frais de la main d'œuvre interne engagée dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des projets de construction. Conformément à la norme IFRS 1.17, les réévaluations pratiquées antérieurement à la date de transition au référentiel IFRS ont été considérées comme coût présumé à la date de réévaluation, car celle-ci était globalement comparable à sa juste valeur.

Les immobilisations corporelles sont reconnues en utilisant l'approche par composant. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente des autres composants, doit être amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe S.B.M. et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

### ◆ *Contrats de location*

Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Conformément à IAS 17 "Contrats de location", les immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminées au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les informations relatives aux immobilisations en contrats de location-financement sont présentées en note 32 - Engagements de location.

### ◆ *Durées d'amortissement*

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

- constructions	17 à 50 ans
- installations techniques et matériels	3 à 15 ans
- autres immobilisations	3 à 10 ans

Les biens désignés au paragraphe ci-après "Régime juridique de certains biens immobiliers" sont normalement amortis sur leur durée d'utilité et non sur la durée de la concession.

◆ *Dépréciation des éléments d'actifs*

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou évènements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe S.B.M. procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de l'immobilisation corporelle est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

Régime juridique de certains biens immobiliers

La Société s'est vu concéder le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges. Ce Privilège, concédé à l'origine pour une période de cinquante années à compter du 2 avril 1863, a fait l'objet de plusieurs reconductions, dont l'avant-dernière, intervenue le 17 mars 1987, a prévu certaines dispositions en matière de régime juridique de certains biens ayant un caractère immobilier.

Un nouveau Traité de Concession signé le 21 mars 2003 avec le Gouvernement Princier, renouvelant le Privilège jusqu'au 31 mars 2027, après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2003 et de l'Autorité concédante le 13 mars 2003, a repris des dispositions similaires, qui sont décrites ci-après.

Le Cahier des Charges prévoit qu'au terme de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société remettra gratuitement à l'Autorité concédante, le Casino de Monte-Carlo avec ses terrasses et sa Place. Sur la base des actifs immobilisés au 30 septembre 2015, la valeur résiduelle estimative de ces biens à l'échéance de l'actuelle concession serait de l'ordre de 10,7 millions d'euros.

Il précise également qu'à l'échéance de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou d'une reconduction ultérieure, la Société s'engage à céder au Gouvernement Princier, à titre onéreux, les biens tels qu'inscrits sur la liste ci-après, dont l'Autorité concédante lui aura demandé la reprise :

- Café de Paris Monte-Carlo
- Sporting Monte-Carlo
- Hôtel de Paris et jardins
- Hôtel Hermitage.

Au cas où le Gouvernement Princier demanderait une telle reprise, ces biens seraient cédés à leur valeur vénale établie au jour de la demande précitée, le prix de cession étant fixé à dire d'expert en cas de désaccord des parties.

Le tableau de variation des immobilisations corporelles au 30 septembre 2015 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Terrains	Constru- -ctions	Installations techniques et matériels	Autres immobili- -sations	Immobi- -lisations en cours et acomptes	Total
Valeurs brutes au 1er avril 2014	158 574	751 149	206 460	79 633	103 222	1 299 038
Acquisitions		44 903	7 339	7 747	39 546	99 535
Cessions / sorties d'actifs	-311	-22 311	-10 139	-5 392		-38 152
Reclassements		37 970	2 248	1 030	-41 240	8
Entrées de périmètre et autres variations		-167		-2		-168
<b>Valeurs brutes au 31 mars 2015</b>	<b>158 263</b>	<b>811 543</b>	<b>205 909</b>	<b>83 016</b>	<b>101 528</b>	<b>1 360 260</b>
Amortissements/dépréciations au 1er avril 2014	38 106	442 634	170 687	59 810		711 238
Dotations aux amortissements		31 229	11 666	7 288		50 183
Cessions / sorties d'actifs		-19 170	-9 522	-6 342		-35 034
Entrées de périmètre et autres variations		-52		-1		-53
<b>Amortissements/dépr. au 31 mars 2015</b>	<b>38 106</b>	<b>454 641</b>	<b>172 831</b>	<b>60 754</b>		<b>726 333</b>
<b>VALEURS NETTES au 31 mars 2015</b>	<b>120 157</b>	<b>356 903</b>	<b>33 078</b>	<b>22 262</b>	<b>101 528</b>	<b>633 927</b>
Valeurs brutes au 1er avril 2015	158 263	811 543	205 909	83 016	101 528	1 360 259
Acquisitions (1)		2 554	3 365	2 846	30 036	38 800
Cessions / sorties d'actifs		-1 364	-3 751	-515		-5 629
Reclassements		1 009	734	1 318	-3 089	-27
Entrées de périmètre et autres variations						
<b>Valeurs brutes au 30 septembre 2015</b>	<b>158 263</b>	<b>813 743</b>	<b>206 256</b>	<b>86 665</b>	<b>128 476</b>	<b>1 393 403</b>
Amortissements/dépréciations au 1er avril 2015	38 106	454 641	172 831	60 754		726 333
Dotations aux amortissements		17 045	5 094	3 434		25 573
Cessions / sorties d'actifs		-1 316	-3 720	-506		-5 542
Entrées de périmètre et autres variations						
<b>Amortissements/dépr. au 30 septembre 2015</b>	<b>38 106</b>	<b>470 371</b>	<b>174 206</b>	<b>63 681</b>		<b>746 364</b>
<b>VALEURS NETTES au 30 septembre 2015</b>	<b>120 157</b>	<b>343 372</b>	<b>32 051</b>	<b>22 984</b>	<b>128 476</b>	<b>647 039</b>

(1) Les acquisitions de l'exercice incluent notamment les montants engagés dans le cadre du projet de transformation du site précédemment occupé par le Sporting d'Hiver sur la Place du Casino pour 13,7 millions d'euros, les travaux de rénovation de l'Hôtel de Paris pour 11,3 millions d'euros, et les travaux dans le cadre du programme d'extension et de rénovation totale du Casino Café de Paris pour 3,1 millions d'euros.

## NOTE 6 – PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE / ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS / ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

### Principes comptables :

#### ◆ *Participations mises en équivalence*

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par ces entreprises, après prise en compte des ajustements liés à la valorisation des éléments à la date d'acquisition conformément à IFRS3R. La valeur des titres mis en équivalence inclue également les variations des transactions portant sur les intérêts minoritaires comptabilisés en capitaux propres dans les entreprises associées :

- opérations d'acquisitions de titres détenus par les minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :
  - o conformément à la norme IFRS 3 révisée, les prises de participation complémentaires dans des sociétés contrôlées sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ;
- changement d'estimation d'options de ventes accordées aux minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :
  - o lorsque l'entreprise associée accorde aux actionnaires minoritaires d'une filiale une option de vendre leur participation, dans les conditions prévues par la norme IAS32-IAS39, une dette financière est reconnue à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice estimé. L'effet de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier. L'effet des changements d'estimation du prix d'exercice est comptabilisé en capitaux propres conformément à IAS28R et selon les recommandations de l'AMF.

#### ◆ *Actifs financiers non courants*

Les prêts et placements long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une composante distincte des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

#### ◆ *Actifs destinés à être cédés*

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés conformément à la norme IFRS 5. Les actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession, à l'exception, comme précisé par IFRS 5, des actifs financiers entrant dans le champ d'application de IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation qui sont évalués conformément à cette norme.

Le tableau de variation des participations mises en équivalence, actifs financiers non courants et actifs destinés à être cédés au 30 septembre 2015 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Participations mises en équivalence (1)	Prêts à long terme	Autres actifs financiers (2)	Total Actifs financiers non courants	Actifs destinés à être cédés (3)
Valeurs brutes au 1er avril 2014	46 386	564	67 312	67 876	64 447
Acquisitions		29	2 158	2 186	
Classification en actifs destinés à être cédés					
Cessions		-89	-3 670	-3 759	-65 853
Reclassements	22 500		-22 500	-22 500	
Variation de valeur	3 394			0	1 406
<b>Valeurs brutes au 31 mars 2015</b>	<b>72 280</b>	<b>503</b>	<b>43 300</b>	<b>43 803</b>	
Dépréciations au 1er avril 2014		387	10 689	11 076	
Dotations / reprises de dépréciation		-60	-32	-92	
<b>Dépréciations au 31 mars 2015</b>		<b>327</b>	<b>10 657</b>	<b>10 985</b>	
<b>VALEURS NETTES au 31 mars 2015</b>	<b>72 280</b>	<b>176</b>	<b>32 642</b>	<b>32 819</b>	
Valeurs brutes au 1er avril 2015	72 280	503	43 300	43 803	
Acquisitions		1	150	151	
Classification en actifs destinés à être cédés					
Cessions		-2	-6 075	-6 077	
Reclassements					
Variation de valeur	2 914				
<b>Valeurs brutes au 30 septembre 2015</b>	<b>75 193</b>	<b>503</b>	<b>37 374</b>	<b>37 877</b>	
Dépréciations au 1er avril 2015		327	10 657	10 985	
Dotations / reprises de dépréciation			14	14	
<b>Dépréciations au 30 septembre 2015</b>		<b>327</b>	<b>10 672</b>	<b>10 999</b>	
<b>VALEURS NETTES au 30 septembre 2015</b>	<b>75 193</b>	<b>176</b>	<b>26 703</b>	<b>26 878</b>	

(1) La rubrique "Participations mises en équivalence" correspond à la participation de 50 % détenue dans Betclie Everest Group.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de cette participation dans les comptes du groupe.

En milliers d'euros	Exercice 2014/2015	1er semestre 2015/2016
<b>Valeur des titres en début de période</b>	<b>46 387</b>	<b>72 280</b>
Quote-part de résultat de la période	350	2 792
Opérations comptabilisées directement en capitaux propres		
- Variation des transactions portant sur les intérêts minoritaires (a)	3 010	158
- Autres variations	34	-36
- Augmentation de capital (b)	22 500	
Variation de la période	<b>25 894</b>	<b>2 914</b>
<b>Valeur des titres en fin de période</b>	<b>72 280</b>	<b>75 193</b>

(a) Les variations des transactions portant sur les intérêts minoritaires correspondent principalement aux puts et calls sur Bet-At-Home.

(b) Pour conforter la structure financière de Betclac Everest Group, ses deux actionnaires, Mangas Lov et le Groupe S.B.M., ont décidé au cours de l'exercice 2014/2015 de procéder à deux augmentations de capital successives, à libérer par compensation avec les prêts que chaque associé avait consenti à hauteur de 22,5 millions d'euros. Une première augmentation de capital a été réalisée en juin 2014 pour un montant total de 30 millions d'euros et la seconde en décembre 2014 pour un montant de 15 millions d'euros.

Cette augmentation de capital s'est traduite dans les comptes du Groupe par une augmentation de 22 500 milliers d'euros de la valeur des titres Betclac Everest Group mis en équivalence, comme présenté ci-dessus sous la rubrique « Participations mises en équivalence », et par une diminution d'un même montant des Prêts et Avances en Compte Courant (rubrique « Autres actifs financiers »).

▪ Etats financiers résumés de Betclac Everest Group

L'information financière retenue au 30 septembre 2015 par le Groupe S.B.M. retraitée des ajustements effectués lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence se résume comme suit :

<b>Bilan résumé - en milliers d'euros</b>	<b>Au 30 septembre 2015</b>
Total Actif Non Courant	150 352
Total Actif Courant	75 393
<i>dont Trésorerie et Equivalents de Trésorerie</i>	50 789
Total Passif Non Courant	94 526
<i>dont Emprunts et Dettes Financières</i>	89 097
Total Passif Courant	108 184
<i>dont Emprunts et Dettes Financières</i>	21 752

<b>Compte de résultat résumé - en milliers d'euros</b>	<b>6 mois (1er avril au 30 sept. 2015)</b>
Produits des activités ordinaires	132 679
Amortissements, Dépréciations et Provisions	-5 473
(Charges)/Produits d'intérêts	-1 167
(Charges)/Produits d'Impôts	-934
Résultat Net Part du Groupe	5 584
Autres Eléments du Résultat Global Part du Groupe	-72
Résultat Global total Part du Groupe	5 512

Pour cette période, le résultat opérationnel issu de l'activité courante, avant variation nette des amortissements & provisions est positif de 18,2 millions d'euros au lieu de 15,3 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice précédent.

La valeur de la participation mise en équivalence se présente ainsi :

Quote-part des capitaux propres détenue	Ecart d'acquisition (goodwill implicite)	Participation mise en équivalence
-978	76 171	75 193

(2) La rubrique "autres actifs financiers" comprend essentiellement :

- les avances en compte courant consenties à Betclie Everest Group, soit 25 420 milliers d'euros au 30 septembre 2015, après un remboursement de 6 000 milliers d'euros au cours du semestre,
- les avances en compte courant consenties à la société Monaco Sports Partenaires pour une valeur brute de 9 940 milliers d'euros, totalement dépréciées lors de l'exercice 2010/2011,
- les titres et les créances rattachées de la filiale S.B.M. U.S.A. Incorporated aux Etats-Unis pour une valeur brute de 641 milliers d'euros totalement dépréciée au 30 septembre 2015.

(3) La rubrique "actifs destinés à être cédés" est constituée au 1er avril 2014 des 400 000 titres Wynn Resorts, Limited, qui avaient fait l'objet d'opérations de vente à terme initiées au cours de l'exercice 2013/2014. Le dénouement est intervenu en avril 2014, générant une plus-value de 38,8 millions d'euros sur l'exercice 2014/2015 et un encaissement de 43,9 millions d'euros.

## NOTE 7 – STOCKS

### Principe comptable :

Les stocks de matières premières pour les restaurants et de fournitures sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient, calculé selon la méthode du prix moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	Stocks
Valeur brute au 31 mars 2015	11 677
Dépréciation au 31 mars 2015	80
<b>VALEUR NETTE au 31 mars 2015</b>	<b>11 597</b>
Valeur brute au 30 septembre 2015	11 599
Dépréciation au 30 septembre 2015	89
<b>VALEUR NETTE au 30 septembre 2015</b>	<b>11 510</b>

Les stocks sont essentiellement constitués de boissons - vins, alcools, etc. - conservées dans les caves des établissements.

## NOTE 8 – CLIENTS

### Principe comptable :

Les créances clients sont valorisées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, sous la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ».

en milliers d'euros	Clients
Valeur brute au 31 mars 2015	84 285
Dépréciation au 31 mars 2015	39 552
<b>VALEUR NETTE au 31 mars 2015</b>	<b>44 733</b>
Valeur brute au 30 septembre 2015	70 715
Dépréciation au 30 septembre 2015	40 455
<b>VALEUR NETTE au 30 septembre 2015</b>	<b>30 259</b>

Les créances concernent essentiellement le secteur jeux, et dans une moindre mesure les secteurs hôtelier et locatif.

La diminution constatée par rapport au 31 mars 2015 a principalement pour origine l'encaissement au cours du semestre de cessions de droits au bail intervenues dans le cadre des grands projets immobiliers, qui étaient comptabilisées en créances client au 31 mars 2015 pour un montant de 15,7 millions d'euros tva incluse (voir note 8 des notes annexes aux comptes consolidés au 31 mars 2015).

ANALYSE PAR ANCIENNETE	
Créances à moins de 6 mois	35 403
Créances entre 6 et 12 mois	3 184
Créances à plus d'un an	32 128
<b>TOTAL VALEUR BRUTE au 30 septembre 2015</b>	<b>70 715</b>

## NOTE 9 – AUTRES DEBITEURS

en milliers d'euros	Avances et acomptes versés	Autres créances d'exploitation (1)	Créances diverses	Charges constatées d'avance (2)	Total
Valeurs brutes au 31 mars 2015	2 112	10 316	6 207	6 062	24 698
Dépréciations au 31 mars 2015			239		239
<b>VALEURS NETTES au 31 mars 2015</b>	<b>2 112</b>	<b>10 316</b>	<b>5 968</b>	<b>6 062</b>	<b>24 458</b>
Valeurs brutes au 30 septembre 2015	1 662	7 891	7 643	7 820	25 015
Dépréciations au 30 septembre 2015			228		228
<b>VALEURS NETTES au 30 septembre 2015</b>	<b>1 662</b>	<b>7 891</b>	<b>7 415</b>	<b>7 820</b>	<b>24 787</b>

(1) comprend notamment les créances sociales et avances au personnel, ainsi que les créances fiscales en matière de TVA

(2) comprend notamment les facturations de partenaires (associations culturelles, administration) réalisées sur des exercices civils et les assurances facturées en début d'exercice.

**NOTE 10 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS**

en milliers d'euros	Prêts	Autres actifs financiers	Juste valeur des instruments dérivés	Total
Valeurs brutes au 31 mars 2015	11			11
Dépréciations au 31 mars 2015				
<b>VALEURS NETTES au 31 mars 2015</b>	11			11
Valeurs brutes au 30 septembre 2015	11			11
Dépréciations au 30 septembre 2015				
<b>VALEURS NETTES au 30 septembre 2015</b>	11			11

**NOTE 11 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**Principe comptable :

Les actifs de trésorerie et équivalents de trésorerie consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles, soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ».

en milliers d'euros	31 mars 2015	30 septembre 2015
<b>V.M.P. ET DISPONIBILITES</b>		
Valeurs mobilières de placement (1)	162 803	127 477
Disponibilités à terme et à vue (2)	24 092	89 703
<b>TOTAL ACTIFS DE TRESORERIE</b>	<b>186 895</b>	<b>217 180</b>
Banques créditrices		-5
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>186 895</b>	<b>217 175</b>
dont gain (perte) de juste valeur	11	12

(1) au 30 septembre 2015, le Groupe S.B.M. a placé en valeurs mobilières de placement une partie de la trésorerie disponible

(2) au 30 septembre 2015, le montant des disponibilités à terme est de 65 millions d'euros, le solde de la rubrique « Disponibilités à terme et à vue » étant constituée de disponibilités à vue au 30 septembre 2015. Au 31 mars 2015, le solde de cette même rubrique était constitué uniquement de disponibilités à vue.

## NOTE 12 – EMPRUNTS, PASSIFS FINANCIERS ET BANQUES CREDITRICES

en milliers d'euros	31 mars 2015	30 septembre 2015
<b>ANALYSE PAR CATEGORIES</b>		
Emprunts auprès des établissements de crédit	86	2
Dettes financières liées aux contrats de location-financement	575	479
Dettes rattachées à des participations		
Autres dettes et dépôts (2)	6 838	7 556
Juste valeur des instruments dérivés (1)	492	575
Soldes créditeurs de banque		5
<b>TOTAL</b>	<b>7 991</b>	<b>8 617</b>
<b>ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT</b>		
Echéances à moins d'un an	4 145	4 177
Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	3 846	4 440
Echéances à plus de cinq ans		
<b>TOTAL</b>	<b>7 991</b>	<b>8 617</b>

(1) cf note n°25 Instruments financiers.

(2) Les autres dettes et dépôts sont principalement constitués des cautions reçues des locataires.

Le Groupe S.B.M. disposait d'une ouverture de crédit auprès d'un pool d'établissements financiers dont l'échéance finale était au 31 mars 2015. La réalisation de l'augmentation de capital a permis le remboursement des tirages sur cette ouverture de crédit, qui s'élevaient à 70 millions d'euros avant le remboursement intervenu le 27 mars 2015.

Afin d'assurer le financement de ses différents projets, la Société a pour objectif de mettre en place des financements externes complémentaires d'ici la fin de l'exercice 2015/2016.

Le Groupe S.B.M. dispose enfin de facilités de découvert autorisé pour 5 millions d'euros.

L'état des lignes de crédit et découverts confirmés se présente comme suit au 30 septembre 2015 :

en milliers d'euros	Disponibles	Utilisés	Non utilisés
Ouverture de crédit revolving à taux variables			
Découverts confirmés	5 000	5	4 995
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>	<b>5</b>	<b>4 995</b>
<b>ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT</b>			
Échéances à moins d'un an	5 000	5	4 995
Échéances de un à cinq ans			
Échéances à plus de cinq ans			

**NOTE 13 – AVANTAGES DU PERSONNEL**Principe comptable :

Les avantages offerts par le Groupe S.B.M. à ses salariés et retraités (engagements au titre des retraites, indemnités de départ et médailles du travail, déterminés en fonction des conventions et accords collectifs applicables) sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel" (méthode des "unités de crédit projetées").

Ces engagements ne sont pas financés par des actifs de régime.

Les paiements aux régimes de prestations à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.

Les engagements du Groupe S.B.M. en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées, et seraient diminués, le cas échéant, de l'évaluation des fonds disponibles.

Ces estimations, effectuées à chaque clôture, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Des écarts actuariels sont constatés à chaque estimation. Ceux-ci proviennent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts d'expérience. Ils sont suivis en capitaux propres et n'impactent pas le compte de résultat.

Sont en revanche comptabilisés sous la rubrique « charges de personnel » le coût des services rendus et la charge d'intérêt de la période.

Le tableau de variation du semestre relatif aux avantages du personnel se présente ainsi :

en milliers d'euros	31 mars 2015	Charge de la période	Versements	Ecarts actuariels et autres	30 septembre 2015
Indemnités de départ	27 651	877	-882	3 569	31 214
Engagements de retraite	16 759	106	-538	-1 924	14 403
Médailles du travail	165	9	-7	1	168
<b>TOTAL</b>	<b>44 575</b>	<b>992</b>	<b>-1 427</b>	<b>1 646</b>	<b>45 786</b>

Les hypothèses actuarielles retenues au 30 septembre 2015 sont :

- âge moyen de départ à la retraite : 62 ans ;
- taux de revalorisation : salaires 2,8% à 3,40 % suivant les catégories - rentes 2,5 % ;
- probabilité de présence dans la société au terme : taux de rotation du personnel par statut ;
- taux d'actualisation : taux déterminé sur la base d'un indice Reuters correspondant au taux d'obligation d'entreprise privée de la zone euro de notation AA et de maturité 15 ans (2,03 %) ;
- tables d'espérance de vie : T68 2008/2010 pour les indemnités de départ – TGF05 pour les engagements de retraite.

L'évolution de l'engagement actuariel se décompose comme suit :

en milliers d'euros	1er semestre 2015/2016
<b>ENGAGEMENT ACTUARIEL A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)</b>	<b>44 575</b>
Coût des services rendus	699
Charge d'intérêt	293
Prestations versées	-1 427
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice	1 646
<b>ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)</b>	<b>45 786</b>
<b>Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propre à l'ouverture</b>	<b>15 638</b>
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice en capitaux propres	1 646
<b>Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propre à la clôture</b>	<b>17 284</b>

La charge du semestre est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	1er semestre 2015/2016
Coût des services rendus	699
Charge d'intérêt	293
<b>CHARGE DE L'EXERCICE</b>	<b>992</b>

Analyse de la sensibilité de la provision aux variations de taux d'actualisation :

en milliers d'euros	1er semestre 2015/2016
<b>ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>45 786</b>
<b>ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation minoré de 0,5 %</b>	<b>48 307</b>
Ecart	2 521
<b>% de variation</b>	<b>6%</b>
<b>ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation majoré de 0,5 %</b>	<b>43 479</b>
Ecart	-2 307
<b>% de variation</b>	<b>-5%</b>

Analyse de la constitution des écarts actuariels :

en milliers d'euros	1er semestre 2015/2016
<b>(Gains) / Pertes actuariels générés sur l'exercice</b>	<b>1 646</b>
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques	5 608
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses financières	-3 962

**NOTE 14 – PROVISIONS**Principe comptable :

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe S.B.M. a une obligation actuelle, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

La variation du poste des provisions à caractère non courant, au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2015/2016, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2015	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassement et autres variations	30 septembre 2015
<b>PROVISIONS A CARACTERE NON COURANT</b>						
Litiges	891	40				931
Autres risques	1 228	63	-15	-51	-134	1 091
Charges						
<b>TOTAL</b>	<b>2 119</b>	<b>103</b>	<b>-15</b>	<b>-51</b>	<b>-134</b>	<b>2 022</b>

Les provisions à caractère non courant sont essentiellement composées de litiges avec le personnel.

La variation du poste des provisions à caractère courant, au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2015/2016, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2015	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassement et autres variations	30 septembre 2015
<b>PROVISIONS A CARACTERE COURANT</b>						
Litiges						
Autres risques	202	68	-21	-144	134	238
Charges						
<b>TOTAL</b>	<b>201</b>	<b>68</b>	<b>-21</b>	<b>-144</b>	<b>134</b>	<b>238</b>

Les provisions à caractère courant sont essentiellement composées de risques commerciaux et de risques sociaux.

## NOTE 15 – AUTRES PASSIFS A CARACTERE NON COURANT

### Principe comptable :

Les subventions accordées au Groupe S.B.M. pour le financement d'investissements sont classées au passif du bilan sous la rubrique « Autres passifs à caractère non courant ». Elles sont réintégréées en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

en milliers d'euros	31 mars 2015	30 septembre 2015
Produits constatés d'avance à plus d'un an	92 132	101 889
Subvention d'investissement	7 342	7 058
<b>TOTAL</b>	<b>99 474</b>	<b>108 945</b>

La rubrique "produits constatés d'avance à plus d'un an" est constituée de la part à plus d'un an des loyers, des indemnités de droits au bail et d'autres produits perçus d'avance par le Groupe S.B.M.

L'augmentation des produits constatés d'avance au cours du semestre résulte principalement des droits au bail perçus ou à percevoir au titre des baux consentis dans le cadre des projets immobiliers de rénovation de l'Hôtel de Paris et de développement d'un nouveau quartier au cœur de Monte-Carlo, dont le produit sera repris en résultat de façon linéaire sur la durée des baux à compter de la mise en service desdits projets.

Cette augmentation est partiellement compensée par la diminution du produit constaté d'avance relatif à la participation forfaitaire versée par les locataires des Pavillons des Boulingrins au titre de leur implantation temporaire, dont le produit est constaté en résultat sur les quatre années que durera cette implantation.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo, achevée en septembre 2005 pour un montant de 26 126 milliers d'euros, le Groupe S.B.M. a perçu du Gouvernement Princier une participation au financement sous forme de subvention d'investissements, pour un montant total de 17 535 milliers d'euros. La réintégration en résultat de cette subvention intervenant au même rythme que l'amortissement pour dépréciation des biens qu'elle sert à financer, un produit de 348 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2015/2016.

Le solde de la subvention à reprendre au cours des exercices à venir, soit 7 627 milliers d'euros, se décompose en :

- 569 milliers d'euros à reprendre sur les douze prochains mois, présentés dans la rubrique "Autres créditeurs - compte de régularisation" ;
- 7 058 milliers d'euros à reprendre au cours des exercices 2016/2017 et suivants (rubrique "Autres passifs à caractère non courant").

## NOTE 16 – FOURNISSEURS

en milliers d'euros	31 mars 2015	30 septembre 2015
Dettes fournisseurs	15 715	16 658
Factures non parvenues	15 652	17 346
<b>TOTAL</b>	<b>31 367</b>	<b>34 005</b>

L'augmentation des dettes fournisseurs s'explique principalement par le niveau d'activité enregistré au cours de la saison estivale.

**NOTE 17 – AUTRES CREDITEURS**

en milliers d'euros	31 mars 2015	30 septembre 2015
Avances et acomptes reçus (1)	34 429	28 982
Dettes fiscales et sociales (2)	79 860	81 624
Autres dettes d'exploitation	8 944	10 223
Dettes sur immobilisations	6 626	7 723
Autres dettes	4 898	3 530
Comptes de régularisation	12 095	10 666
<b>TOTAL</b>	<b>146 853</b>	<b>142 748</b>

- (1) La diminution des avances et acomptes reçus s'explique principalement par l'effet de la saisonnalité dans le secteur hôtelier, le niveau des réservations avec acomptes reçus étant plus important au début de la saison estivale.
- (2) L'augmentation des dettes fiscales et sociales et des autres dettes d'exploitation s'explique par le niveau d'activité enregistré au cours de la saison estivale.

## NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

### NOTE 18 – PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

#### Principe comptable

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert des risques et avantages ;
- les transactions impliquant des prestations de service sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Pour ce qui concerne le secteur des jeux, le chiffre d'affaires est constitué du montant net des recettes de jeux de table et des appareils automatiques, augmenté de la recette des cartes d'entrées dans les salons, des commissions de change et, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014, du chiffre d'affaires relatif à l'exploitation de la restauration au sein des Casinos. Les redevances sur la recette brute des jeux sont inscrites sur la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Le chiffre d'affaires du secteur hôtelier correspond aux recettes hors taxes et hors service réparti au personnel.

en milliers d'euros	31 mars 2015	30 septembre 2014	30 septembre 2015
<b>ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE</b>			
Secteur jeux	196 363	131 701	111 063
Secteur hôtelier	226 415	166 394	154 127
Secteur locatif	28 912	13 983	18 030
Autres	14 783	10 333	9 567
Cessions internes	-14 088	-8 518	-9 082
<b>TOTAL</b>	<b>452 385</b>	<b>313 893</b>	<b>283 706</b>

### NOTE 19 – CHARGES DE PERSONNEL

#### Principe comptable

Les frais de personnel sont présentés hors service pour le secteur hôtelier, et hors pourboires collectés auprès de la clientèle pour le secteur jeux.

Les principes comptables relatifs aux avantages du personnel sont décrits en note 13.

en milliers d'euros	31 mars 2015	30 septembre 2014	30 septembre 2015
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>			
Salaires et traitements	148 175	82 763	76 936
Charges sociales et autres charges assimilées (1)	65 506	36 932	39 226
Avantages du personnel (2)	8 934	921	992
<b>TOTAL</b>	<b>222 615</b>	<b>120 616</b>	<b>117 154</b>

(1) Les charges de personnel de l'exercice 2014/2015 sont impactés par la prise en compte du Plan pour l'Emploi mis en place dans le cadre de la fermeture partielle de l'Hôtel de Paris avec :

- prise en compte des indemnités versées pour un montant de 4,3 millions d'euros, dont 4,1 millions d'euros en salaires et traitements et 0,2 million d'euros en charges sociales et autres charges assimilées ;
- reprise de la provision qui avait constituée au cours de l'exercice 2013/2014 pour un montant de 3 millions d'euros comptabilisé en charges sociales et autres charges assimilées.

(2) Le poste des avantages au personnel comprend les indemnités de départ, engagements de retraite et médailles du travail. Comme décrit en note 3 des notes annexes au 31 mars 2015, la charge de l'exercice 2014/2015 était notamment impactée par la signature de la nouvelle convention collective jeux. Les modifications intervenues en termes de rémunération et de conditions de départ relatives aux salariés présents à la date de signature de ladite convention se sont traduites par une provision complémentaire de 7,6 millions d'euros, comptabilisée en charge au 2<sup>ème</sup> semestre de l'exercice 2014/2015.

**NOTE 20 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS**

en milliers d'euros	31 mars 2015	30 septembre 2014	30 septembre 2015
<b>COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT</b>			
Pertes sur créances irrécouvrables	-1 886	-51	-229
Reprises de provisions antérieurement constituées	5 852	1 066	506
Provisions pour dépréciation constatées sur la période	-8 392	-2 806	-2 556
<b>TOTAL COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT</b>	<b>-4 427</b>	<b>-1 792</b>	<b>-2 280</b>
<b>RESULTAT SUR CESSIONS ET SORTIES D'ACTIFS CORP. &amp; INCORPORELS</b>			
Produits de cession	2 139	52	211
Valeurs nettes des cessions et sorties d'actifs	-3 119	-771	-87
<b>RESULTAT SUR SORTIES D'ACTIFS CORPORELS &amp; INCORPORELS</b>	<b>-980</b>	<b>-720</b>	<b>123</b>
QUOTE-PART SUBVENTION INVESTISSEMENT INSCRITE EN RESULTAT	696	349	348
AUTRES PRODUITS	1 140	257	387
AUTRES CHARGES	-5 248	-2 495	-2 664
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES OPERATIONNELS</b>	<b>-8 819</b>	<b>-4 401</b>	<b>-4 085</b>

**NOTE 21 – RESULTAT OPERATIONNEL**

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges et amortissements directement imputables. La nature des frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels est précisée en note 26 – « Informations sectorielles ».

en milliers d'euros	31 mars 2015	30 septembre 2014	30 septembre 2015
<b>ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE</b>			
Secteur jeux	-16 257	15 568	-1 515
Secteur hôtelier	-6 222	27 761	20 742
Secteur locatif	17 655	10 025	10 237
Autres (dont frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels)	-26 693	-13 762	-14 510
<b>TOTAL</b>	<b>-31 517</b>	<b>39 592</b>	<b>14 954</b>

## NOTE 22 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

en milliers d'euros	31 mars 2015	30 septembre 2014	30 septembre 2015
Produits perçus (1)	15	10	346
Variation juste valeur des valeurs mobilières de placement	11	2	2
<b>TOTAL PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS</b>	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>348</b>
Charges et intérêts versés	-982	-430	-104
Variation juste valeur des instruments dérivés de taux	96	469	-83
<b>TOTAL COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>-886</b>	<b>39</b>	<b>-187</b>
Différences de change	229	-19	3
Résultat sur dérivés de change			
Variation juste valeur des instruments dérivés de change	-1 100	-1 100	
Plus-values de cession actifs financiers disponibles à la vente (2)	38 822	38 822	
Dividendes perçus			
Variation juste valeur des actifs financiers et dérivés actions	2 506	2 506	
Autres	1 746	219	153
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES FINANCIERS</b>	<b>42 203</b>	<b>40 428</b>	<b>156</b>

(1) correspond aux produits perçus sur les placements effectués (dépôts à terme et valeurs mobilières de placement)

(2) plus-values réalisées sur les ventes à terme de 400 000 actions Wynn Resorts, Limited., opération dénouée en avril 2014.

## NOTE 23 – CHARGES D'IMPÔTS

La Société réalisant moins de 25 % de son chiffre d'affaires en dehors de la Principauté de Monaco, il n'est pas constaté d'impôt courant sur le résultat à l'exception de celui afférent aux activités exercées sur le territoire français. De ce fait, il n'y a pas d'impôt différé pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

## AUTRES NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### NOTE 24 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens des sociétés consolidées s'établissent comme suit :

	31 mars 2015	30 septembre 2014	30 septembre 2015
Cadres	644	644	666
Agents de maîtrise et Employés	3 520	3 817	3 736
<b>TOTAL</b>	<b>4 164</b>	<b>4 461</b>	<b>4 402</b>

### NOTE 25 – INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Principe comptable

Le Groupe S.B.M. peut utiliser des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de cours de change, de taux d'intérêt ou de cours d'actions.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et toutes les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles interviennent, et présentées au bilan sous les rubriques « Autres actifs financiers courants » ou « Passifs financiers courants ».

Les instruments dérivés qui seraient qualifiés d'instruments de couverture au sens comptable sont évalués conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39. La part des variations de valeur des éléments couverts, qui est relative à la couverture de juste valeur, est également comptabilisée en résultat de la période.

#### Instruments de taux

Compte tenu de l'évolution attendue de son endettement net, le Groupe S.B.M. avait reconduit en avril 2011 un instrument dérivé de taux structuré, permettant de limiter le coût de sa dette future et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt. Cet instrument, qui couvrait une période de cinq années à compter du 1er avril 2011 et plafonnait le taux d'intérêt à un maximum de 4,02 % pour un notionnel de 100 millions d'euros, a été résilié et remplacé en novembre 2014 par un nouvel instrument.

Cet instrument, qui porte sur un montant notionnel de 100 millions d'euros, est un swap du taux Euribor 1 mois contre un taux fixe annuel de 0,116% jusqu'au terme du contrat en novembre 2018.

Au 30 septembre 2015, la juste valeur de cet instrument de taux s'établit à - 575 milliers d'euros contre - 492 milliers d'euros au 31 mars 2015.

### NOTE 26 – INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée par secteur d'activité, et il n'est pas établi de segmentation géographique, le Groupe S.B.M. opérant uniquement en Principauté de Monaco et sur les communes limitrophes du territoire français.

Le Groupe S.B.M. a identifié quatre secteurs d'activité :

- le secteur jeux qui regroupe l'exploitation des jeux de table (jeux européens et jeux américains) et des appareils automatiques, au Casino de Monte-Carlo, au Casino du Café de Paris, au Sun Casino et au Bay Casino. Tous ces établissements sont situés en Principauté de Monaco. L'exploitation de la restauration au sein du Casino est rattachée au secteur jeux depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014;
- le secteur hôtelier qui comprend l'ensemble des activités d'hébergement et de restauration, les prestations thermales et balnéaires, ainsi que toutes les prestations hôtelières annexes, délivrées dans les établissements suivants : Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, le Café de Paris Monte-Carlo, le Sporting Monte-Carlo, le Sporting d'Hiver jusqu'à fin septembre 2014, les Thermes Marins Monte-Carlo, le Méridien Beach Plaza, le Casino de Monte-Carlo (jusqu'au 1er juin 2014) et le Monte-Carlo Beach Hôtel, tous ces établissements étant situés en Principauté de Monaco à l'exception du dernier, situé en territoire français ;
- le secteur locatif qui regroupe les activités de location de boutiques, vitrines et espaces de bureaux, et les locations des Villas du Sporting et de la Vigie, ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay et du Balmoral ;
- le secteur autres activités qui comprend notamment l'exploitation du drugstore dans la galerie du Café de Paris Monte-Carlo et de la boutique située Place du Casino ainsi que des prestations de services et des redevances de licences de marques.

Les charges communes ou non directement imputables à l'un de ces quatre secteurs sont présentées sous la rubrique "Résultats non répartis". Il s'agit à la fois d'éléments :

- à caractère courant comme les dépenses de siège ou les dépenses occasionnées par des projets d'entreprise non immobilisables ;
- à caractère non courant comme les dépenses de contentieux ou d'affaires sociales, les mises au rebut d'actifs immobilisés, etc.

◆ *Produits des activités ordinaires par secteur*

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Total
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>						
1er semestre 2014/2015	Produits avant éliminations intra-groupe	131 701	166 394	13 983	10 333	322 410
	Opérations intra-groupe	-1 189	-7 288		-41	-8 518
	Produits des activités ordinaires	130 512	159 106	13 983	10 291	313 893
1er semestre 2015/2016	Produits avant éliminations intra-groupe	111 063	154 127	18 030	9 567	292 788
	Opérations intra-groupe	-2 405	-6 630		-47	-9 082
	Produits des activités ordinaires	108 659	147 497	18 030	9 520	283 706
variation n/n-1	montant	-21 853	-11 609	4 047	-771	-30 187
variation n/n-1	%	-16,7%	-7,3%	28,9%	-7,5%	-9,6%

◆ *Résultat opérationnel par secteur*

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges opérationnelles courantes directement imputables. Les charges communes ou non directement imputables sont présentées sous la rubrique "Résultats non répartis".

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Résultats non répartis	Total
<b>RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS</b>							
1er semestre 2014/2015		19 524	44 289	12 285	3 556	-15 252	64 403
1er semestre 2015/2016		1 997	34 847	16 045	3 362	-15 123	41 128
variation n/n-1	montant	-17 527	-9 442	3 760	-194	129	-23 275
<b>AMORTISSEMENTS</b>							
1er semestre 2014/2015		-3 956	-16 528	-2 261	-522	-1 544	-24 811
1er semestre 2015/2016		-3 511	-14 105	-5 809	-626	-2 124	-26 174
variation n/n-1	montant	445	2 423	-3 548	-104	-580	-1 363
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>							
1er semestre 2014/2015		15 568	27 761	10 025	3 034	-16 796	39 592
1er semestre 2015/2016		-1 515	20 742	10 237	2 736	-17 246	14 954
variation n/n-1	montant	-17 083	-7 019	212	-298	-450	-24 638

## ◆ Immobilisations corporelles et incorporelles par secteur

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Services communs	Total
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>						
au 31 mars 2015	50 588	315 146	221 473	11 732	41 176	640 115
au 30 septembre 2015	51 196	316 583	231 584	12 747	41 280	653 390
variation du semestre	608	1 437	10 110	1 015	104	13 274
<b>INVESTISSEMENTS</b>						
Exercice 2014/2015	3 399	32 700	49 032	1 544	13 422	100 097
1er semestre 2015/2016	4 501	16 995	14 695	1 661	1 684	39 536

**NOTE 27 – RESULTAT PAR ACTION**

	31 mars 2015	30 septembre 2014	30 septembre 2015
Nombre moyen pondéré d'actions	18 282 389	18 160 490	24 516 661
Résultat net par action (en euros)	0,55	4,45	0,72
Résultat net dilué par action (en euros)	0,55	4,45	0,72

Le nombre moyen pondéré d'actions tient compte de l'émission de 6 356 171 actions le 24 mars 2015.

**NOTE 28 – ANALYSE DES VARIATIONS DE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION**

La décomposition des variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation se présente comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2014/2015	1er Semestre 2014/2015	1er Semestre 2015/2016
<b>Variation de besoin en fonds de roulement</b>			
Stocks	566	439	87
Clients	-6 845	-6 480	14 474
Fournisseurs	5 663	3 488	2 638
Autres créances et dettes	18 808	1 003	4 289
<b>Total</b>	<b>18 192</b>	<b>-1 550</b>	<b>21 488</b>

## NOTE 29 – PARTIES LIEES

Les informations relatives aux parties liées concernent les relations avec l'Etat monégasque, qui détient 59,47 % du capital de la Société au 30 septembre 2015, les relations avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de la Société, les rémunérations des mandataires sociaux et organes de gestion de ladite Société et les relations avec Betclie Everest Group dont le Groupe S.B.M. détient 50 % du capital.

### - Relations avec l'Etat monégasque

Tel qu'indiqué en note annexe 1 Informations générales, la Société s'est vu concéder par l'Etat le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un Cahier des Charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux, soit 16745 milliers d'euros pour le premier semestre de l'exercice 2015/2016. Conformément au Cahier des Charges, le taux de redevance a été porté de 13 à 15 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 ;
- contribution à l'animation artistique et culturelle de la Principauté de Monaco, avec notamment l'apport de son concours financier aux dépenses de la saison lyrique et de ballets, et du Printemps des Arts, représentant une charge de 3 442 milliers d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2015/2016 ;
- participation à l'animation sportive de la Principauté de Monaco, avec l'allocation de budgets à diverses associations sportives, dont l'Automobile Club de Monaco, représentant une charge totale de 540 milliers d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2015/2016 ;
- domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note annexe 5 Immobilisations corporelles - paragraphe a - Régime juridique de certains biens immobiliers ;
- recrutement, formation et promotion de son personnel.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza, la Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société créée à cet effet, a succédé à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement.

### - Relations avec des sociétés liées

Il est entretenu des relations d'affaires courantes avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de la Société des Bains de Mer ou l'ont été au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2015/2016, à savoir la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis, la Société des Vins de Fontfroide, la Société PGL Conseil et la société Arcos Investissement.

Les transactions entre la société mère, la Société des Bains de Mer, et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation.

### - Relations avec Betclie Everest Group

A été mis en place un contrat de licence qui permet au groupe Betclie Everest Group de tirer profit, dans le domaine des jeux en ligne, de la notoriété et du prestige des marques et noms de domaine détenus par le Groupe S.B.M.

Comme exposé dans les notes 3 et 6, le Groupe S.B.M. a par ailleurs participé au financement de Betclie Everest Group par le biais d'avances en compte courant qui représentent 25,4 millions d'euros au 30 septembre 2015.

### - Rémunération des mandataires sociaux et organes de gestion

La rémunération globale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux et organes de gestion de la société mère, provenant de la société mère et de toutes les sociétés du Groupe, se sont élevés à 373 milliers d'euros au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2015/2016.

	30 septembre 2014	30 septembre 2015
Rémunérations, avantages et indemnités de fonction	263	264
Tantièmes		3
Jetons de présence	106	106
<b>TOTAL</b>	<b>369</b>	<b>373</b>

Les charges patronales sur les rémunérations versées représentent un montant estimé de 19 milliers d'euros au titre du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2015/2016.

**NOTE 30 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS**

Les informations présentées ci-après excluent les engagements de location, qui sont décrits distinctement en note 32.

en milliers d'euros	31 mars 2015	30 septembre 2015
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Avals, cautions et garanties (1)	90 186	88 852
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Actions déposées par les Administrateurs	197	156
Avals, cautions et garanties (2)	74 286	85 311
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		
Commandes fermes d'investissement (3)	125 531	137 225
Autres commandes fermes (4)	18 280	10 804
Ouverture de crédit et découverts autorisés non utilisés	5 000	4 995

(1) les garanties données découlent essentiellement des obligations relatives à Betclac Everest Group au titre du cautionnement de financements bancaires qui sont décrites dans le paragraphe ci-après.

(2) les engagements reçus sont constitués principalement des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements donnés. Ces garanties sont également décrites dans le paragraphe ci-dessous.

(3) engagements passés dans le cadre des projets d'investissements.

(4) commandes d'achats de marchandises, matières premières, fournitures et services externes, passées auprès des fournisseurs.

Détail des engagements et garanties donnés et reçus relatifs à Betclac Everest Group :

Les engagements donnés sous la forme de cautions solidaires au titre des financements bancaires s'élèvent à 33,9 millions d'euros et concernent les opérations de financement précédemment réalisées, à savoir :

- en août 2010, la mise en place d'un emprunt de 20 millions d'euros remboursable sur sept ans et une ouverture de crédit pour un montant maximum de 20 millions d'euros, l'ensemble constituant au 30 septembre 2015 un engagement de 6,7 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours du semestre écoulé ;
- en septembre 2011, la mise en place de deux crédits remboursables sur sept ans, l'un de 7,2 millions d'euros et l'autre de 15 millions d'euros, constituant globalement au 30 septembre 2015 un engagement de 12,7 millions d'euros ;
- en septembre 2014, la mise en place de deux crédits remboursables sur quatre ans, l'un de 10,75 millions d'euros et l'autre de 3,75 millions d'euros, constituant globalement au 30 septembre 2015 un engagement de 14,5 millions d'euros.

Les engagements reçus relatifs à Betclac Everest Group au titre des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements au titre des opérations de financement s'élèvent à 45,5 millions d'euros. Les deux associés - le Groupe S.B.M. et Financière Lov - s'étant portés cautions solidaires en garantie des concours financiers ainsi consentis à Betclac Everest Group, et chacun des associés pouvant être appelé pour la totalité des engagements financiers, il a été instauré un mécanisme de contre-garanties réciproques à première demande entre les deux associés :

- à hauteur de 24 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantisements croisés de 24 000 titres Betclac Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2010 ;
- à hauteur de 13,5 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantisements croisés de 13 500 titres Betclac Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2011 ;
- à hauteur de 8 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantisements croisés de 8 000 titres Betclac Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2014.

Par ailleurs, dans le cadre d'une gestion efficiente de sa trésorerie, Betclac Everest Group peut recevoir les placements de trésorerie excédentaire de certaines filiales. Pour ce qui concerne les placements reçus de Bet-At-Home pour un montant de 55 millions d'euros au 30 septembre 2015, leur remboursement est garanti à 100 % par chacun des actionnaires de Betclac Everest Group et un mécanisme de contre-garanties réciproques à première demande, adossé à des nantisements croisés de 34 666 titres Betclac Everest Group, permet de réduire la garantie à première demande donnée à 50 % des obligations de paiements de la filiale emprunteuse, Mangas BAH.

Détail des autres engagements et garanties donnés et reçus :

Le Groupe S.B.M. poursuit une relation contractuelle à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont Monte-Carlo.

Le contrat de location-gérance de l'hôtel Méridien Beach Plaza en vigueur avec le propriétaire comprend une clause d'indemnisation partielle de la Société Hôtelière du Larvotto en cas de rupture anticipée du bail ou en cas de non renouvellement, correspondant à 45 % de 75 % de la valeur nette comptable des biens non amortis repris à Starman Bermuda (ancien gérant) et à 45% de la valeur nette comptable des biens non amortis acquis par la Société Hôtelière du Larvotto.

Ont été consentis par ailleurs des baux emphytéotiques :

Tiers preneurs concernés	début de bail	fin de bail
- Société d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco après prorogation	31/01/1985	25/02/2043
- Société Civile Immobilière Belle Epoque	30/10/1995	29/10/2035
- Société Port View Limited avec promesse unilatérale d'extension du bail jusqu'au 30/09/2105.	25/04/1996	30/09/2094

### NOTE 31 – ECHEANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

La nature des principaux engagements ci-dessous est présentée en note 30.

#### a) Obligations contractuelles

en milliers d'euros	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
PAIEMENTS DÛS PAR PERIODE				
Obligations d'achat irrévocables	148 029	116 809	31 220	
<b>TOTAL</b>	<b>148 029</b>	<b>116 809</b>	<b>31 220</b>	<b>0</b>

#### b) Autres engagements

en milliers d'euros	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ENGAGEMENTS DONNES				
Garanties et cautions données	88 852	10 088	23 764	55 000
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>88 852</b>	<b>10 088</b>	<b>23 764</b>	<b>55 000</b>
ENGAGEMENTS RECUS				
Garanties et cautions reçues	85 467	16 820	38 400	30 247
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>85 467</b>	<b>16 820</b>	<b>38 400</b>	<b>30 247</b>
ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	4 995	4 995		
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>4 995</b>	<b>4 995</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**NOTE 32 – ENGAGEMENTS DE LOCATION***- Immobilisations en contrats de location-financement*

Au 30 septembre 2015, les immobilisations en location-financement retraitées dans le bilan s'élèvent à 465 milliers d'euros en valeurs nettes, contre 564 milliers d'euros au 31 mars 2015. Il s'agit essentiellement de matériels bureautiques et informatiques.

L'échéancier des paiements actualisés relatifs aux contrats de location-financement se présente comme suit au 30 septembre 2015:

- dettes à moins d'un an	149 milliers d'euros
- dettes à plus d'un an et moins de cinq ans	377 milliers d'euros
- dettes à plus de cinq ans	néant
- total des paiements actualisés	526 milliers d'euros

*- Locations simples*

Au 30 septembre 2015, les montants des paiements futurs minimaux actualisés à payer au titre des contrats de location simple sont :

- dettes à moins d'un an	6 793 milliers d'euros
- dettes à plus d'un an et moins de cinq ans	36 216 milliers d'euros
- dettes à plus de cinq ans	16 395 milliers d'euros
- total des paiements actualisés	59 404 milliers d'euros

Ces locations concernent essentiellement du matériel d'exploitation, des logements sociaux, et les engagements à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont Monte-Carlo.

**Deloitte & Associés**

185, avenue Charles De Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Louis VIALE**

12 avenue de Fontvieille  
98000 Principauté de Monaco

**André GARINO**

2, rue de la Lùjerneta  
98000 Principauté de Monaco

**SOCIETE DES BAINS DE MER  
ET DU CERCLE DES ETRANGERS  
A MONACO**

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo  
MC 98000 – Principauté de Monaco

---

**Rapport de l’Auditeur contractuel et des  
Commissaires aux Comptes sur l’information  
financière semestrielle 2015**

Période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2015

**Deloitte & Associés**

185, avenue Charles De Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Louis VIALE**

12 avenue de Fontvieille  
98000 Principauté de Monaco

**André GARINO**

2, rue de la Lùjerneta  
98000 Principauté de Monaco

## **SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO**

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo  
MC 98000 – Principauté de Monaco

---

### **Rapport de l’Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes sur l’information financière semestrielle 2015**

Période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2015

---

Aux Actionnaires,

En application de l’article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, relatifs à la période du 1er avril au 30 septembre 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d’Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **I- Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale 2410 de l'IAASB relative à l'examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur de l'entité. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II- Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Monaco, le 25 novembre 2015

L'Auditeur contractuel

Les Commissaires aux Comptes

**Deloitte & Associés**

**Louis VIALE**

**André GARINO**

**François-Xavier AMEYE**

## **Attestation du responsable du rapport financier semestriel**

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Monaco, le 25 novembre 2015.

Le Président-Délégué  
Jean-Luc Biamonti

**MONTE•CARLO**  
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

**SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER**  
**ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO**

[www.montecarlosbm.com](http://www.montecarlosbm.com)

ISIN : MC0000031187